Arrêté temporaire N°2026/238 PM

Sécurité publique

Objet : Arrêté portant interdiction provisoire d'accès au public du Parc de la Garenne ainsi qu'aux visiteurs du quai d'Aval, du quai d'Amont et du bois St Michel à Saint Leu d'Esserent.

Nous, Maire de la ville de Saint-Leu d'Esserent,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2212-1 et suivants,

Vu l'Arrêté Municipal n° 2022/677 PM portant règlement intérieur du Parc de la Garenne, et notamment son article 1 qui stipule que « la ville se réserve le droit de fermer temporairement ces espaces en cas de grosses intempéries » ;

Vu la dangerosité des sites pour les usagers, à la suite des prévisions météorologiques du jeudi 22 octobre 2026 à partir de 16H00 dans la commune ;

Considérant qu'il appartient à l'Autorité Territoriale de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers ;

ARRÊTE

Article 1 : L'accès au Parc de la Garenne est strictement interdit aux piétons et aux cyclistes à compter du jeudi 22 octobre 2026 à 16H00 et jusqu'au dimanche 25 octobre 2026 à 8h00.

Article 2 : L'accès au Quai d'Aval, au quai d'Amont et au bois St Michel est strictement interdit aux visiteurs, piétons, cyclistes et véhicules (sauf véhicules des services municipaux et/ou véhicules de secours et riverains) à compter du jeudi 22 octobre 2026 à 16H00 et jusqu'au dimanche 25 octobre 2026 à 8h00.

Article 3 : La signalisation nécessaire aux interdictions précitées sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 4 : Les infractions aux instructions du présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Pôle Sécurité, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Leu d'Esserent, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera affichée sur les lieux.

Fait à Saint-Leu d'Esserent,
Le 22 octobre 2026,
Par délégation du Maire,
Le Maire-Adjoint chargé de la Sécurité,

MAIRIE de SAINT-LEU d'ESSERENT * 60340 OISE *

Mathieu GUÉRIDON

MAIRIE • 14, place de la Mairie • 60340 Saint-Leu d'Esserent
Tél 03 44 56 87 00 • Fax 03 44 56 87 17 • www.saintleudesserent.fr